

devant les assemblées législatives et les parlements, en nombre de pays. A mon avis, cette proposition tendant à transférer du ministre à un professeur la responsabilité en pareille matière, n'est réellement qu'une tentative d'é luder la solution du problème. Le pays tient à savoir, et le travail organisé surtout veut connaître l'attitude du parlement canadien sur cette question. Accepte-t-il ou repousse-t-il le principe de la journée de huit heures? Ou bien va-t-il en rejeter la responsabilité sur un professeur d'une université d'Ontario, alors que le Parlement lui-même devrait aborder l'étude de cette question et répondre dans l'affirmative ou la négative.

M. G. H. BARNARD (Victoria) (C.-A.): Le débat, aujourd'hui, m'a prouvé la légitimité de l'avis que j'ai exprimé, lorsque le bill est venu en 2e délibération, à savoir: qu'il n'a jamais été nécessaire de renvoyer ce projet de loi devant un comité de la Chambre.

On a tout simplement voulu, par là, éluder la question soulevée directement par quelques députés et portant que le bill ne s'applique qu'aux entreprises de travaux publics. Puisque le comité, pour gagner du temps, vient aujourd'hui nous demander la nomination d'un expert, cela prouve qu'il n'a pas eu beaucoup de difficulté au sujet de la question en débat. Le député de Wright (M. Devlin) suggère la nomination d'un deuxième expert. Sans doute, si le ministre du Travail constate que le premier expert termine sa besogne, avant la fin de la session, on nommera un deuxième expert. Après avoir entendu les observations du député de Nainimo (M. Ralph Smith) au sujet de la nomination de cet expert, je suis demeuré convaincu que, dans son for intérieur, il admet que l'évidente sincérité des réponses apportées par le ministre aux diverses questions qu'on lui a posées prouve indubitablement que, de concert avec son département, il a l'intention de mettre ce bill au rancart. Je me propose donc de voter contre cette motion.

M. HUGHES: Avant que le ministre prenne la parole, je désire lui poser une question?

M. L'ORATEUR: Si quelque autre député désire formuler quelque question, il doit le faire, avant que le ministre prenne la parole.

M. HUGHES: Le ministre est-il en mesure d'éclairer la Chambre sur le chiffre précis de la dépense afférente à l'emploi de ce professeur et sur la durée de son emploi?

L'hon. M. KING: Le chiffre de la dépense sera arrêté par le comité. L'intention du comité est d'utiliser les services de ce professeur, fin de nous com-

muniquez les lumières qu'il possède à cet égard et cela pendant une courte période de temps. Ce n'est pas l'intention du comité de charger ce professeur d'une mission en dehors du pays; nous désirons obtenir les renseignements qu'il possède déjà sur cette question. La rémunération qui lui sera accordée ne paraîtra pas sans doute exagérée, aux yeux de la Chambre. Cette rémunération sera sans doute établie sur la base adoptée, après consultation entre les membres du comité.

M. A. C. BOYCE (Algoma-ouest): Comme le ministre affirme que ce n'est pas l'intention du comité de charger ce professeur d'une mission au dehors, afin de se renseigner sur l'état actuel de cette question de la journée de huit heures dans les autres pays, puis-je lui demander s'il n'a pas aujourd'hui à sa disposition les renseignements mêmes qu'il pourrait obtenir, en utilisant les services de ce soi-disant spécialiste?

L'hon. M. KING: Je n'ai sans doute pas suffisamment élucidé ma pensée. Ce professeur a fait depuis quelque temps une étude spéciale de la question; et est parfaitement documenté à cet égard. Il existe, dans la bibliothèque du département du Travail une foule de renseignements qui seront soumis à la Chambre; mais pour recueillir tous ces renseignements, les classer et présenter à la Chambre les résultats de ces recherches sous une forme convenable il faudrait qu'un de nos fonctionnaires consacrat à cette besogne un temps considérable; tandis que ce spécialiste est en mesure de nous éclairer immédiatement.

M. BOYCE: Est-ce que tout cela ne pourrait pas se faire, au ministère même? Le ministre affirme que ces renseignements existent déjà au ministère et qu'ils sont à sa portée.

L'hon. M. KING: J'ai déjà répondu à cette question. Je le répète, le personnel du ministère du Travail n'est guère nombreux et il y a beaucoup de besogne. Je regrette que les députés de la gauche, apparemment, n'aient pas examiné le rapport annuel du ministère; car ils se seraient édifiés sur l'étendue de cette besogne. Enlever les fonctionnaires du bureau à leurs occupations actuelles ce serait jeter la perturbation dans l'œuvre du ministère, et cette œuvre, il importe qu'elle se fasse aussi parfaitement que faire se peut, avec le personnel actuel.

M. BOYCE: Je n'avais pas l'intention d'aborder l'étude de la question—

M. L'ORATEUR: Le motionnaire clôt le débat, et l'honorable député ne saurait porter la parole maintenant.